



Direction des services Techniques  
01 34 08 95 90  
FAX 01.34.73.02.13

Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le 05/02/2021

ID : 095-219504800-20210201-DEC202109-CC



## DÉCISION DU MAIRE

N° 2021/09

### CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CLIMATISATION MAISON MEDICALE « LES POMMIERS »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération exécutoire du Conseil municipal du 17 Juillet 2020, donnant délégation du Conseil au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de signer un contrat pour l'entretien du matériel de climatisation de la maison médicale « Les Pommiers » située 7bis rue Raymond Poincaré,

Vu la proposition de la société *G.C.E.P sise 5 rue Descartes 95330 Domont*,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : De signer un contrat avec la *société G.C.E.P* pour une durée *d'un an, à compter du 1er mars 2021 jusqu'au 28 février 2022*.

**ARTICLE 2** : Le montant des prestations est de 900,00 € HT soit 1 080,00 € TTC pour une année. Ce tarif comprend 2 visites annuelles, au-delà le montant fixé au contrat s'appliquera, à savoir :

Déplacement : 50€ HT

Main d'œuvre : 70€ HT

Matériel sur accord de devis

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 4** : Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 1<sup>er</sup> Février 2021

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN



**G.C.E.P**

**GÉNIE CLIMATIQUE  
PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE  
ÉLECTRICITÉ**

S.A.S au capital de 300 000€ , RCS Pontoise en cours  
APE N° 4322B / SIRET N° 483 092 656 00014  
N° TVA Intracommunautaire : FR 104 830 926 560 0014  
**12, Chemin des Plâtrières - 95330 DOMONT**  
**Tél : 01 39 91 84 04/06 48 13 23 63/Fax : 01 39 91 83 38**  
**E.MAIL : gcep2@wanadoo.fr**

**Ville de Parmain**

Place Georges Clémenceau  
95620 Parmain

**Domont le, 26/01/2021**

**CONTRAT N° 210126**

**Entre les soussignés :**

Ville de Parmain  
Place Georges Clémenceau  
95620 Parmain

d'une part

et la Société G. C. E. P.  
5, rue Descartes  
95330 DOMONT

d'autre part

**Il a été convenu ce qui suit :**

Accepte un "contrat" d'entretien annuel de la climatisation

**Comprenant :**

2 visites annuelles.

**Ne sont pas compris au présent contrat :**

\* les interventions pour les incidents provoqués par incendie, inondations, malveillances, coupure de courant ou tension anormale, tous travaux de remise à neuf ou de transformation et toute intervention d'une personne non autorisée, ainsi que tous dépannages en dehors de ces visites.

\* d'autre part l'utilisateur doit assurer et sauvegarder éventuellement les marchandises entreposées.

**Contrat concernant vos installations sises à :**

**Cabinet Médicale  
Rue Raymond Poincaré  
95620 Parmain**

**A la charge de notre entreprise :**

- \*Groupe réversible
- \* Unités Murales et cassettes

**Description des installations :**

	Semestriel	Annuel
Vérification des fluides		X
Nettoyage des filtres à air	X	
Nettoyage et désinfection bactéricide et fongicide évaporateur(s), condenseur(s)		X
Contrôle fuite de gaz, serrage des raccords, graissage, réglage		X
Contrôle serrage des connexions électriques	X	
Contrôle conditions générales de l'unité	X	
Contrôle valeurs des paramètres	X	
Contrôle fonctionnement protections électriques	X	

**Montant du contrat :**

Ce contrat comportant 2 visites annuelles.

**CE CONTRAT EST CONCLU POUR UNE SOMME FORFAITAIRE ANNUELLE DE :**

TOTAL € HT	900,00 €
TVA 20 %	180,00 €
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>1 080,00 €</b>

Lors de ces visites, les pièces requises pour les réparations ne sont pas incluses dans le présent contrat et vous seront facturées (en sus de celui-ci) selon notre tarif pièces détachées en vigueur.

**Révision des prix :**

Notre prix est établi en fonction des indices BT 01 en vigueur à la date d'établissement du présent contrat et serait révisable automatiquement en fonction de la variation officielle de ces indices et également en fonction de la vétusté de l'installation.

**Durée du contrat :**

La durée du contrat est de UN AN.

**La facturation :**

L'entretien est facturé annuellement.

**Intervention en dehors du contrat**

Déplacement : 50€ HT  
Main d'Œuvre : 70€ HT  
Matériel sur accord de Devis

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE LE 26/01/2021

Société G. C. E. P.

**GCEP**  
5 Rue Descartes  
95330 DOMONT

**LE CLIENT**

Tel 01 39 91 84 57 - Fax 09 70 60 20 97

RCS 433 092 656